

# Compte-rendu de l'audience du 31 août 2020

En ce jour de pré-rentrée 2020 la FNEC-FP **FO** a été reçue à notre demande, par le conseiller social du ministre Blanquer. Pour rappel, le ministre a déjà fait sa rentrée dans le département en septembre 2018 ([Compte-rendu FO Communiqué FO](#)). L'entretien s'est déroulée en présence d'une autre organisation syndicale (FSU). La délégation **FO** a porté les revendications des personnels de l'Education Nationale auprès du conseiller social du ministre. De fait, la durée limitée de l'entretien n'a pas permis à la délégation **FO** d'aborder tous les points qu'elle souhaitait, ni au représentant du ministre de répondre à toutes nos questions et demandes. Comme nous pouvions nous y attendre, le ministre de l'Education Nationale n'a fait de sa visite en Mayenne qu'une simple opération de communication.



JEAN-MICHEL BLANQUO

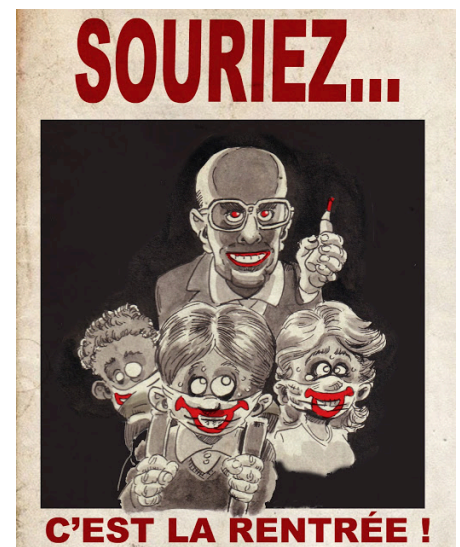
La délégation FNEC-FP **FO** : Stève Gaudin (SNUDI-**FO**) et Cédric Burnel (SN **FO** LC)

Pour l'administration : Thomas Leroux, conseiller social de Jean-Michel Blanquer, Marc Vauléon nouveau secrétaire général de la DSDEN 53

## Conditions de rentrée (Covid 19)

La délégation **FO** a fait remarquer que contrairement aux propos tenus par le ministre dans les médias, cette rentrée ne déroule pas dans les conditions décrites et idéalisés par Monsieur Blanquer. Nous avons rappelé encore une fois la nécessité de convoquer les CHSCT. ([lire notre courrier du 28 août dernier](#))

**Masques** : **FO** fait remarquer que, selon nos responsables administratifs, les masques étaient au départ, et pendant des semaines inutiles. Ils sont désormais obligatoires pour les adultes. Par ailleurs, les masques fournis en cette rentrée ne répondent pas aux normes sanitaires, et ne sont pas des équipements de protection individuelles. De plus, ils ne sont pas fournis en quantité suffisante. (ex : Masques « DIM » distribués aux PE : il en faut 2 par jour, et par personne) **FO** a condamné la décision du gouvernement de ne pas fournir gratuitement aux élèves les masques qu'il rend obligatoires. **FO** a indiqué que c'était la gratuité de l'école qui était mise en cause.

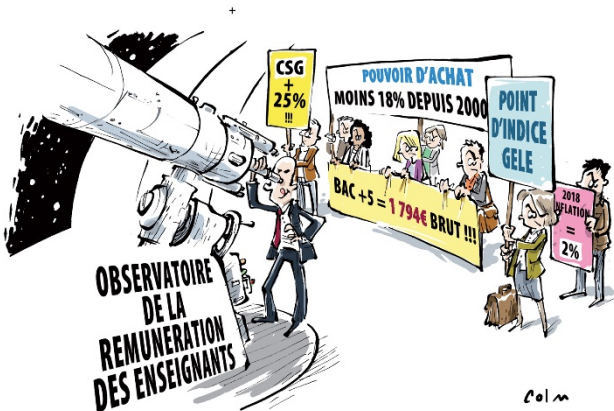


**Réponse du ministère** : « On s'ajuste aux découvertes scientifiques et aux préconisations des autorités sanitaires. » A propos de la gratuité des masques : « il y a eu une augmentation de l'allocation de rentrée, des communes prennent parfois en charge le coût des masques »

**Protocole sanitaire :** FO a rappelé qu'il ne répondait pas aux impératifs sanitaires pour protéger les personnels et les usagers. Nous avons insisté sur le fait que ce nouveau protocole n'imposait pas à l'employeur de mettre en place des mesures efficaces : mise à disposition partout de gel hydroalcoolique et de masques FFP2 (les seuls qui permettent aux personnels, notamment les plus vulnérables, de se protéger efficacement) dans tous les établissements et services, le dépistage, et enfin le renforcement et le développement d'une véritable médecine de prévention et scolaire...

Nous avons demandé si les établissements scolaires allaient pouvoir bénéficier du recrutement d'agents d'entretien supplémentaires par les collectivités pour effectuer le travail supplémentaire lié aux nettoyages plus fréquents et à l'indispensable stérilisation du mobilier et des points de contact.

**Réponse du ministère :** pas de réponse précise. « Nationalement c'est difficile, c'est pourquoi les autorités sanitaires (ARS) vont rester décisionnaires afin de mieux cerner les clusters ».



## Salaires

La veille de notre rencontre, le ministre a annoncé la tenue d'un « Grenelle des professeurs » qui s'organiserait notamment autour d'une hausse des rémunérations. Cette déclaration dans les médias nous a amené à réagir auprès du représentant du ministre.

Dans un contexte de crise économique majeure qui n'épargne pas notre profession, le premier ministre Jean Castex a indiqué le 14 août dernier qu'il poursuivrait la réforme des retraites. Pour nous, ce projet aurait des conséquences désastreuses avec une baisse des pensions pouvant aller jusqu'à 1000 euros

par mois, l'accroissement de l'austérité pour l'ensemble des salariés et des retraités, ainsi que l'aggravation des inégalités entre hommes et femmes. Pour toutes ces raisons largement expliquées ces derniers mois, **nous avons demandé le maintien de notre régime de retraite et du code des pensions des fonctionnaires d'État.**

C'est dans ces mêmes circonstances que le ministre de la transformation et de la Fonction publique, Madame de Montchalin, a confirmé le 24 juillet dernier le gel du point d'indice de la fonction publique, alors que dans le même temps, le haut encadrement de l'éducation nationale (DASEN, Recteurs...) va bénéficier d'une hausse importante de leur nouvelle bonification indiciaire.

Le Ministre de l'EN a annoncé en juillet une « revalorisation » des professeurs : 400 millions d'euros en 2021 pour financer des primes pour les premiers échelons, mais aussi des heures supplémentaires et la formation pendant les vacances.

**Réponse du ministère :** « Il y a 400 millions d'euros sur la table. Cette négociation s'inscrit dans une loi de programmation qui elle-même s'inscrit dans l'agenda social du ministère ; c'est un plan ambitieux. La revalorisation sera issue de ces réflexions. »

En prévision du « Grenelle des professeurs », notre fédération a demandé le dégel de la valeur du point d'indice afin de pouvoir améliorer le pouvoir d'achat des enseignants qui ne cesse de décroître d'année en année. Nous avons revendiqué une augmentation immédiate pour tous les personnels, maintenant et sans contrepartie, et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage des pertes subies par le gel de la valeur du point d'indice et l'inflation. Si les annonces de la tenue d'un grenelle sur ce thème peuvent répondre en partie à nos demandes, elles s'ajoutent à de trop nombreuses annonces médiatiques sans lendemain dont nous ne pouvons être dupes (comme l'observatoire des rémunérations annoncé en janvier 2019, ou les annonces de 10 milliards\* en décembre 2019...) La délégation a rappelé qu'en 1968, les accords de Grenelle avaient abouti à 35% d'augmentation du SMIC et 10% en moyenne d'augmentation des salaires. (\* 400 millions c'est 25 fois moins !)



**FNEC-FP FO 53**, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – @ : [f nec.fp.53@laposte.net](mailto:f nec.fp.53@laposte.net)

## Postes :



Sur la question des moyens et compte tenu de la situation sanitaire notre organisation a demandé la création de postes à hauteur des besoins et des enjeux. (En comparaison avec l'Italie qui a embauché 84 000 enseignants pour dédoubler les classes, ou encore 11000 en Espagne)

Malgré le contexte exceptionnel des postes sont fermés en Mayenne : des classes, des TR... La délégation a souligné le manque RASED

La délégation a illustré cette politique avec la menace de fermeture qui plane sur l'école J. Verne Maternelle de Laval (éducation prioritaire). Le représentant du ministre nous assure qu'il fera remonter cette situation à Monsieur Blanquer.

**Recrutement et ouverture des listes complémentaires :** La délégation a rappelé que nous devons avoir 35 professeurs des écoles stagiaires. Nous avons eu 13 désistements sur la première liste reçue en juillet et le rectorat a communiqué une liste de 13 personnes venant de la liste complémentaire. Les services nous répondent que la liste complémentaire est épuisée à ce jour (73ème). Nous avons demandé à ce que les listes complémentaires des différents concours soient puisées à hauteur des besoins. A court terme cela engendrera le recrutement de PE contractuels. Nous refusons le recrutement par contractualisation.

**FO n'accepte pas que dans ce contexte des fermetures de postes soient prononcées !**

## AESH :

### Action sociale des personnels contractuels :

Le 9 janvier 2020, **FO** est intervenu aux échelons départementaux et académique afin d'évoquer une irrégularité dans le guide d'Action sociale en faveur des personnels AESH de notre académie. L'administration nous avait elle-même confirmé le bien fondé de notre constat selon lequel l'ensemble des AESH (quel que soit leur employeur ou leur recrutement) doivent bénéficier

des mêmes prestations sociales que les autres agents contractuels. Malgré nos multiples rappels depuis cette date, nous n'avons aucune réponse formelle de l'administration. **Nous avons à nouveau demandé que cette irrégularité soit retirée ou modifiée du guide académique afin que les personnels AESH dans le contexte de crise économique actuel puissent bénéficier des aides qui leur reviennent de droit.**

**Réponse du ministère et du SG de la DSDEN 53 :** La situation est prise en compte et devrait évoluer très prochainement. Le représentant du ministre a indiqué que Monsieur Blanquer prenait conscience de la situation des AESH ! La priorité absolue de ce gouvernement, c'est l'école inclusive. Monsieur Leroux va jusqu'à dire que les PIAL amènent des « conditions de travail plus acceptables », même s'il faudrait, selon lui, « une harmonisation au service des élèves »

La délégation prend acte de la « prise de conscience » du ministre et a rappelé la revendication centrale : **Un statut de fonctionnaire d'Etat pour les AESH !**

## Direction d'école :

**FO** est intervenu à propos de la direction d'école : La prime évoquée par le ministre, si elle peut paraître justifiée aux vues du nombre d'heures passées par les directeurs à organiser la réouverture des écoles aux mois de mai et juin, ne saurait remplacer une réelle augmentation du traitement des directeurs. **Les mesures annoncées par le ministre et présentées dans le projet de loi Rilhac ne répondent pas aux attentes et aux revendications des collègues.**

En effet, **FO** a rappelé que le ministre anticipait sur le projet de loi Rilhac avec cette circulaire publiée au BO du 27 août annonçant la mise en place d'un groupe de travail pour « des suggestions sur d'éventuelles délégations de compétences

des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) aux directeurs d'école, afin de simplifier les processus de décision et de permettre à chaque acteur du système éducatif d'exercer les responsabilités au plus près des territoires, des élèves et de leurs familles ». **FO** a rappelé que les directeurs d'école ont des attentes en termes de décharge et d'aide administrative « éducation nationale », en termes de salaires, en termes de réelles simplifications des tâches... La circulaire donne aux directeurs « la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire », ce qui les place de fait en position de supérieur.

Concernant l'aide administrative, **FO** demande des emplois statutaires dans chaque école mais le ministre préfère recourir à des services civiques, qui seront 12 500 l'année prochaine pour 45 000 directeurs, ou à des apprentis pour aider les quelques directeurs qui pourront en bénéficier. Pour l'Etat, c'est une main d'œuvre à moindre frais mais qui devra être formée, rajoutant encore plus de travail aux directeurs.

L'objectif ministériel est clair. Lors du débat à l'Assemblée, JM Blanquer avait déclaré : « Il faut un ministre de l'éducation. Le ministre doit donner des consignes. Il est souhaitable qu'elles soient respectées ». Il est clair que c'est d'autorité dont il s'agit. L'article 1 de la proposition de loi donne par exemple un droit de veto au directeur sur les décisions du conseil d'école. Cette nouvelle circulaire démontre que le ministre n'est absolument pas à l'écoute des demandes et revendications de nos collègues.

Beaucoup d'autres points n'ont pas pu être abordés, faute de temps. Ils devront être à nouveau abordés avec notre administration.

La FNEC-FP **FO** 53 et ses syndicats invitent les personnels à se réunir dans leurs établissements et services pour établir leurs cahiers de revendications, avec leurs représentants FO (RIS, stages, AG)

La crise sanitaire n'arrête pas ce gouvernement dans la mise en œuvre et dans la promulgation de ses réformes. A cela **FO** oppose le collectif et la défense des revendications.

**Résistons, agissons et revendiquons ensemble pour la reconquête de nos droits !**



**Augmentation immédiate des salaires et du point d'indice ! Pas touche à nos retraites !**

**Défense de l'école publique et des statuts !**

**Défense des diplômes, pour l'accès de chaque bachelier à la filière de son choix !**

**Un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH !**

**Défense de l'enseignement spécialisé !**

**Syndiquez-vous !**

**FNEC-FP FO 53**, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle  
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex  
Tel. : 0243534226 – @ : [fnef.fp.53@laposte.net](mailto:fnef.fp.53@laposte.net)

